

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU

PETIT P.V. DESTINE A L'AFFICHAGE

CANTON DE GIF-SUR-YVETTE

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE VERRIÈRES-LE- BUISSON**

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 FÉVRIER 2022**

Le sept février de l'an deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur François Guy TRÉBULLE, Maire, et sur convocation qui leur a été adressée le premier février de l'an deux mille vingt-deux conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG, M. TIXIER, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, Mme LAGORCE, M. BOZEC, Mme GUILLANTON, M. CARRASCO, M. BAUDE, Mme LEVEQUE DE VILMORIN, M. ATTAF, Mme BRIGNON, M. ROGER-ESTRADE, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, M. MILONNET, Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme THEISEN, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL et Mme CLÉVÉDÉ

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme ROQUAIN à M. TIXIER
Mme WALLE à Mme GUILLANTON
M. MILLET à Mme LAGORCE
Mme OCTAU à M. DOSSMANN
M. CHASTAGNER à Mme CLEVEDE
M. FASS à Mme QUINQUENEL

ABSENTE

Mme DA GRAÇA SOARES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme CASAL DIT ESTEBAN

Le Conseil municipal désigne Mme CASAL DIT ESTEBAN secrétaire de séance.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 25 novembre 2021 qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE

- qu'un débat d'orientation budgétaire s'est tenu, sur la base du rapport d'orientation budgétaire, au titre de l'année 2022,

APPROUVE

- le rapport de la Commission locale d'évaluation des compétences transférées (CLECT) du 8 décembre 2021,

AUTORISE

- Monsieur le maire à déposer des demandes de subvention auprès des services de l'État au titre du Fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD) et à signer tous les documents y afférents,

AUTORISE

- Monsieur le Maire à signer l'avenant pour la révision des conditions d'assurances pour la flotte automobile de la commune (marché n° 1189) et tous les documents y afférents,

AUTORISE

- Monsieur le Maire à signer le marché n° 21-17 relatif à la révision du schéma directeur communautaire des circulations cyclables et à l'actualisation ou l'élaboration des plans vélos communaux et tous les documents y afférents,

DÉCIDE

- que la rue « Pierre Curie » portera dorénavant la dénomination suivante « Marie et Pierre Curie » et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents,

APPROUVE

- l'adhésion des communes de Breuillet du Val-Saint-Germain au groupement de commandes ENT (environnement numérique de travail) collège Département et écoles primaires Communes,
- l'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes permettant l'adhésion de ces nouvelles communes et la modification de l'article 10 relatif aux conditions d'adhésion,

Toutes les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une mention particulière ont été approuvées à l'unanimité des votes exprimés

PREND ACTE DES DÉCISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

2021 :

- N° 141 Signature d'un contrat de prestation avec Ysabel Mavit et Jacques Victor André dans le cadre de l'exposition « Le murmure des arbres » qui se

déroulera du 14 janvier au 13 février 2022 à l'Orangerie-Espace Tourlière, à titre gracieux

- N° 142 Abrogée : remplacée par la décision n° 2022-10
- N° 143 Annulée : remplacée par la décision n° 2022-10
- N° 144 Signature du marché n° 1274 relatif à l'organisation de classes découvertes pour les écoles de la Ville pour l'année 2021/2022 (lot 2 : classe mer) avec la société CAP MONDE, pour un prix global forfaitaire de 34 800 € TTC

2022 :

- N° 1 Signature de l'avenant n° 1 au lot n° 3 (maçonnerie-carrelage-menuiseries intérieures) du marché n° 1227 de rénovation de l'école du Bois Lorient avec la société JP GILLARD, pour un montant de 34 454,81 € HT
- N° 2 Signature de l'avenant n° 2 au lot n° 4 (plomberie sanitaire-cvc) du marché n° 1228 de rénovation de l'école du Bois Lorient avec la société STA BAT, pour un montant de 1 596,80 € HT
- N° 3 Signature de l'avenant n° 1 au lot n° 5 (électricité-faux plafonds) du marché n° 1229 de rénovation de l'école du Bois Lorient avec la société ÉLECTRICITÉ JEAN PATE, pour un montant de 16 043,33 € HT
- N° 4 Signature de l'avenant n° 1 au lot n° 6 (peinture et sols) du marché n° 1230 de rénovation de l'école du Bois Lorient avec la société LAMOS, pour un montant de 6 556 € HT
- N° 5 Signature de l'avenant n°1 au lot n° 7 (stores extérieurs) du marché n° 1231 de rénovation de l'école du Bois Lorient avec la société BOUCAULT Philippe Stores et Fermetures, pour un montant de 2 100,96 € HT
- N° 6 Convention pour la tenue de permanence "Médiation familiale" pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois par tacite reconduction
- N° 7 Signature de contrat pour une durée de 4 ans avec la société AWS pour la plateforme de dématérialisation des marchés publics, pour un montant de 695 € HT/an
- N° 8 Signature d'un contrat de cession de droit de représentation du concert « Musique romantique allemande » avec l'Association Musique Sacrée à Notre-Dame de Paris pour un concert le samedi 5 février 2022 à 20h30 à l'Église Notre-Dame de l'Assomption à Verrières-le-Buisson, pour un montant de 4 431 € TTC
- N° 9 Signature d'une convention de mise à disposition de locaux d'un immeuble sis 9, rue des Petits Ruisseaux, appartenant à l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) à Verrières-le-Buisson, pour une redevance annuelle de 7 900 € HT pour une durée de 2 ans renouvelable
- N° 10 Prochain CM : en cours de signature

- N° 11 Signature du marché n° 202204 avec la société ENTRA, ayant pour objet la mise en œuvre et la maintenance d'un dispositif de vidéoprotection, pour un montant maximum de 755 000 € HT pour une durée de 1 an reconductible 3 fois
- N° 12 Dépôt de deux marques auprès de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI) pour « VILLE ARBORETUM » et « VILLE ARTBORETUM » pour 700 € HT
- N° 13 Signature d'un contrat de prestation avec l'Association Houka pour le spectacle de conte « À tire-d'aile » le samedi 5 février 2022 au Moulin de Grais, pour un montant de 500 € TTC
- N° 14 Convention pour la tenue d'une conférence-débat « Le sexisme et les inégalités persistantes entre les hommes et les femmes » avec l'association Paroles de femmes Le Relais, le 31 mars 2022, à titre gracieux
- N° 15 Prochain CM : en cours de signature
- N° 16 Signature du marché n° 202203 relatif aux prestations ponctuelles de nettoyage sur l'ensemble des structures de la commune, pour un montant maximum de 39 000 € HT avec la société STEM Propreté. Le marché prendra fin le 15 janvier 2023
- N° 17 Prochain CM : en cours de signature
- N° 18 Prochain CM : en cours de signature
- N° 19 Prochain CM : en cours de signature
- N° 20 Adhésion à la Fédération nationale des Communes forestières et à l'association départementale des Communes forestières pour une cotisation de 162,23€ TTC + 0,00250€ TTC par habitants, + 35€ TTC pour l'abonnement "communes forestières" et confor info, l'adhésion vaut pour l'année 2022 et sera reconduite chaque année par tacite reconduction

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.



Le Maire,

François Guy TRÉBULLE

Conformément à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le dispositif des délibérations du conseil municipal et les arrêtés du maire à caractère réglementaire sont publiés dans un recueil des actes administratifs ayant une périodicité au moins trimestrielle. Ce recueil est mis à la disposition du public à la mairie ».